



Le 25 février 2015,
Flagy

Monsieur le Sénateur,

Le premier Ministre a annoncé un travail sur la révision des mécanismes de dotations aux collectivités. Il a confié au Comité des Finances Locales et à une mission parlementaire le soin de faire des propositions. L'Association des maires ruraux de France a décidé de se saisir de ce sujet majeur dans la vie des collectivités de notre département.

Alors que toutes les collectivités locales subissent des baisses inédites de dotation unanimement condamnées, l'exercice proposé concerne le principe-même de la distribution des dotations ; c'est donc un chantier considérable que tous les parlementaires devront suivre et trancher.

Les mécanismes de dotations sont un point de différend majeur entre l'Etat et les communes ou EPCI rurales du fait de mécanismes discriminatoires pour les populations.

Au surplus, les Etats généraux de la démocratie territoriale avaient mis en exergue l'unanimité des élus, toutes collectivités confondues, pour simplifier l'organisation territoriale et son financement.

L'objectif du projet de loi de finances 2016 est fixé.

La position des maires ruraux est ancienne. Elle a enfin été entendue pour partie, au moins en intention, par le gouvernement à l'occasion du premier bilan des Assises des ruralités le 17 décembre. Il y prenait un engagement fort, que nous avons salué, et qui doit être mis en œuvre au plus vite comme le rappelait la communication à cette occasion : *« Rééquilibrer les dotations et aides financières aux collectivités rurales, en faveur des territoires ruraux. Une mission parlementaire est lancée pour réduire les écarts de dotation injustifiés entre les territoires »*.

Cet engagement doit être tenu et nous veillerons tout particulièrement à ce qu'il le soit. Dans ce but, nous avons besoin de l'appui de tous les parlementaires ; cet enjeu dépasse les clivages politiques ou territoriaux. Il concerne avant tout le modèle du pays que nous voulons en matière d'aide aux développements. Aussi, chaque strate de collectivités doit comprendre l'importance d'un rééquilibrage salubre des mécanismes de leviers de constituent les dotations.

La révision des mécanismes de dotations, comme celle de l'organisation territoriale, doivent se faire dans un esprit nouveau en termes d'aménagement du territoire. Peu soucieux d'éviter l'opposition entre rural et urbain, l'Etat a creusé lui-même les écarts. Le pari des métropoles est aujourd'hui réussi et les zones urbaines ont reçu, des décennies durant, des sommes qui ont été ponctionnées sur le monde rural par rapport à une distribution égalitaire. Cela a permis un effet levier formidable qui doit aujourd'hui être consolidé par la solidarité locale. Mais, il est temps de changer de vision pour ne pas accroître encore les inégalités. J'ajoute que c'est en raison de ces écarts créés que l'exercice de la péréquation dite « horizontale » est aujourd'hui douloureux.

Il est désormais temps de rééquilibrer les critères au profit d'autres éléments que le seul critère démographique. Gérer un territoire, c'est administrer la population et aménager l'espace. La parité dans la prise en compte de ces exigences doit être un guide dans l'évolution. La dotation « superficie » est aujourd'hui purement symbolique. Elle doit être davantage mobilisée tout comme la référence à la densité.



- L'AMRF demande à ce que l'article 72-2 de la Constitution soit appliqué. Ce qui est inscrit dans la Constitution n'est pas un objectif, mais la règle. Ce principe est simple : « la protection des collectivités locales financièrement plus faibles appelle la mise en place d'une péréquation financière destinée à corriger les effets de la répartition inégale des sources potentielles de financement ainsi que des charges qui leur incombent ».
- Nous souhaitons que la révision du mécanisme des dotations soit associée à une réforme fiscale indissociable et à un impératif : l'amplification de la péréquation.
- La suppression de la taxe professionnelle ne peut que plaider pour une réflexion d'ensemble sur l'autonomie financière et fiscale et sur le financement des compétences conditionnées à des ressources qui doivent être dynamiques.
- L'urgence de réduire l'écart de dotation globale de fonctionnement de base au regard de la taille des collectivités ou de leur outil intercommunal est inscrit dans le sens de l'Histoire et de l'idéal républicain d'égalité, qui figure sur le fronton des 36 700 communes.
- L'idée de communautariser, comme vient de le recommander une nouvelle fois l'Etat à travers la provocation du rapport du CGET sur les tailles des EPCI, le versement des dotations est une ligne rouge pour les Maires ruraux. Ils ne toléreront pas cette évolution et sauront le manifester bruyamment, tant localement que nationalement. L'idée est en vogue dans les Cabinets ministériels et Bercy. Elle est à bannir, au risque de fragiliser encore un peu plus l'échelon communal. Une ouverture sur ce front serait un point dur dans l'objectif à demi assumé de supprimer toute compétence et tout pouvoir à l'échelon communal, sauf à gérer ce qu'un EPCI consentirait à lui octroyer.

Voici quelques-uns des principes forts qui guideront l'AMRF dans l'important débat auquel je souhaite que nous soyons associés par le biais de votre mission notamment.

Tels sont les premiers éléments de notre première contribution au débat que je tenais à vous communiquer dans l'attente d'une rencontre que j'espère prochaine avec notre association départementale.

Recevez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

JM Jacques DROUHIN

Président de l'AMR 77